

COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE  
14/10/25

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture du compte rendu de la réunion du 21/05/25 pour approbation
2. Présentation de la notice d'information en méthode FALC
3. Fixation de la date du prochain CVS



---

*Début de la séance : 10h40*

*Fin de la séance : 12h05*

**1. Lecture du compte rendu de la réunion du 21/05/25 - APPROBATION**

- Le compte rendu du 21/05/2025 comporte une erreur sur le poste de Mme BALANANT.
- Méthode FALC : certains items sont trop succincts et pas à la portée de tous, les termes techniques notamment doivent être détaillés. Trop de sigles, certaines abréviations ne sont pas comprises. Le compte rendu du mois de février est plus apprécié. Le fait qu'il ne soit pas trop long est appréciable.
- Compte Rendu de Gestion : pour le coût, il faudrait pouvoir donner une fourchette de prix. Il faut aussi préciser que le dépôt du Compte Rendu de Gestion est obligatoire, pas le contrôle.
- Déménagement du Service d'Accompagnement vers la Vie Sociale : Nous devons nous rapprocher de l'agglo Gard Rhodanien
- Intervention des pompes funèbres : nous attendons un retour, nous leur avons proposé d'intervenir en décembre
- Logo : la création d'un logo est possible, mais les personnes se posent la question sur l'intérêt
- Boite aux lettres : est-il possible de mettre un logo ATG sur la boite aux lettres ? Oui c'est possible
- Groupe d'expression à Pont St Esprit : Cela aura lieu cet après-midi (14/10/25)

- Relevés de comptes : Nous expliquons que certaines banques facturent les envois en doublon, et d'autres ne peuvent pas le faire. Il faut se rapprocher des délégués pour l'avoir.
- Aménagement des WC : nous devons nous rapprocher de la direction

## **2. Présentation de la notice d'information en méthode FALC**

*Page 4*

Pyramide hiérarchique : « CA » pour Conseil d'Administration ce n'est pas connu de tous

*Page 6*

A qui je m'adresse ? : ajouter le CVS pour notre antenne

*Page 8*

Mes données : informations « personnelles » : préciser les salariés concernés par l'accès ou modifier le terme « personnelles » et mettre sociales ou administratives à la place

*Page 11*

Présentation sauvegarde de justice : elle peut aussi être mise en place elle n'est pas systématique. Préciser qu'elle est temporaire et renouvelable 1 fois.

*Page 12*

Tableau des participations faussées car AAH : pas de participation alors que 1033 euros/mois et 1000 euros/ mois : 8.25 euros. Voir pour mettre plutôt des tranches

*Page 13*

DIPM : il est indiqué « je le reçois », il faudrait plutôt préciser qu'il est fait avec le délégué qui en remet en suite un exemplaire

## **3. Fixation de la date du prochain CVS**

La prochaine réunion CVS est fixée au 16 décembre.